

SUJET 4

FICHE CANDIDAT

CAS RODACHE

- Vous êtes Monsieur Charras, agent général et recevez votre client Monsieur Rodache.
- Monsieur Rodache, au retour de longues vacances, a trouvé son appartement cambriolé.
- Il a laissé sa femme, immobilisée, à Cannes.
- De nombreux objets ont disparu et il a selon vos instructions, envoyé une déclaration de sinistre.
- Mais la compagnie refuse toute prise en charge.
- Monsieur Rodache est non seulement furieux mais aussi abasourdi par ce qu'il pense être une erreur de votre part.
- Monsieur Rodache a plusieurs contrats chez vous depuis 20 ans. (MRH – Auto – Vie)

NB : La réussite de l'entretien n'est pas liée à l'accord du client.

Documents fournis :

Annexe 1 : Assurances de vos biens

Annexe 1bis : assurances de vos biens (suite)

Annexe 2 : Garantie accidents de la vie

Annexe 2bis : nos interventions

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :

Session
2005

Épreuve : **E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E32 – ORALE**
N° sujet : **05-1645**

Coefficient:

Folio
1 / 5

ASSURANCES DE VOS BIENS

● VOLS ET ACTES DE VANDALISME ●

BIENS ASSURÉS	MONTANT MAXIMUM DE GARANTIE	FRANCHISE
BÂTIMENTS	Montant des réparations ou du vol	Indiquée aux Conditions Particulières
MOBILIER	Capital indiqué aux Conditions Particulières avec une double limite : - 15 fois l'indice dans les dépendances (y compris les caves et garages) sans communication avec l'habitation). - 15 fois l'indice pour les espèces titres et valeurs.	

Nous garantissons :

● **Le Vol :**

c'est-à-dire la disparition, la destruction ou la détérioration des biens assurés (y compris les systèmes d'alarme) résultant d'un vol ou d'une tentative de vol commis à l'intérieur des bâtiments ou dépendances objets de l'assurance et survenu dans l'une des circonstances suivantes dont vous devez apporter la preuve :

- pénétration à l'intérieur du bâtiment ou des dépendances :

- par effraction, escalade ou usage de fausses clefs,
- sans effraction, si le voleur s'est introduit ou maintenu dans les lieux clandestinement ou par ruse,

- vol précédé ou suivi de violences physiques (sur vous-même, un membre de votre famille ou l'un de vos préposés).

- vol commis par vos préposés ou toute personne habitant à votre domicile.

- **Les Détériorations immobilières et/ou les actes de vandalisme consécutifs au vol ou à la tentative de vol.**

CE QUI EST EXCLU

- Le vol dont seraient auteurs ou complices les membres de votre famille visés à l'article 380 du Code Pénal.

- Les vols survenus en cas d'évacuation des bâtiments renfermant vos biens assurés ordonnée par les autorités ou nécessitée par des faits de guerre ou des troubles civils.

- Les vols commis, dans les locaux qu'ils occupent, par vos sous-locataires ou par leurs préposés.

- Le vol des objets fixés ou déposés dans les cours ou jardins ou dans les locaux communs mis à la disposition de plusieurs locataires ou occupant.

- Le vol des titres et valeurs si vous ne pouvez en fournir un état justificatif détaillé.

- Les dommages subis par les capteurs solaires.

- Tous dommages de vandalisme commis sur les murs, installations et aménagements extérieurs (y compris graffitis et projections de peinture).

B.P.

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité : **N° 4**

Durée :

Session
2005

Épreuve : **E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E32 – ORALE**
N° sujet : **05-1645**

Coefficient:

Folio
2 / 5

ASSURANCES DE VOS BIENS

● VOLS ET ACTES DE VANDALISME (suite) ●

IMPORTANT :

INHABITATION

Sont considérés comme inhabités les locaux ou personne ne vit régulièrement.

La garantie n'est plus acquise à compter du 61^{ème} jour d'inhabitation consécutive tant que les logements et dépendances restent

inhabités et au plus tard jusqu'à la prochaine échéance principale du contrat. La garantie reprend ses effets pendant toute période d'habitation ultérieure.

MOYENS DE PROTECTION MINIMUM A RESPECTER

Les garanties vol et actes de vandalisme sont accordées à la condition que le bâtiment et les dépendances (y compris les vérandas) objets de l'assurance soient munis au minimum des moyens de protection et de fermeture que vous avez déclarés aux Conditions Particulières et désignés par l'une des lettres A, B, C, D, E du tableau ci-après :

NIVEAU	SUR LES PORTES D'ACCES A L'HABITATION	SUR FENETRES, PORTES-DENETRES ET TOUTES AUTRES PARTIES VITREES à moins de 3 m du sol
A	Une serrure	Libre
B	Une serrure	Volet ou barreaux
C	Deux serrures dont une de sûreté ou fermetures multipoints	Volets ou barreaux
D	Niveau C avec porte pleine + en maison individuelle : protections intérieures volumétriques + en appartement : blindage + cornières anti-pinces.	Volets (bois ou métal) ou barreaux
E	Niveau C avec porte pleine + en maison individuelle : protections intérieures volumétriques et périmétriques + en appartement : blindages + cornières + protections volumétriques ou périmétriques	Volets (bois ou métal) ou barreaux

B.P.

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité : N° 4

Durée :

Session
2005Épreuve : E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E32 – ORALE
N° sujet : 05-1645

Coefficient:

Folio
3/5

ANNEXE 2

GARANTIE ACCIDENTS DE LA VIE

Ça n'arrive pas qu'aux autres ! Une chute dans l'escalier, une brûlure de barbecue ? un attentat terroriste, une infection hospitalière qui ne guérit pas ...

En une seconde, votre vie peut basculer !

Vous découvrez alors que, si la garantie Responsabilité civile de votre assurance Multirisque habitation, couvre bien les dommages que vous causez à autrui, pour vous en revanche, rien n'est prévu

... Votre maison et votre voiture sont assurées, vos enfants non !

Saviez-vous que 80% des incapacités permanentes sont évaluées à moins de 10 % (un pouce sectionné par exemple : 8 %) et que la plupart des compagnies n'interviennent qu'au delà de ce seuil. Grâce à sa Garantie des accidents de la vie la TROIZESS est à vos côtés quand l'imprévisible se produit.

NOUS GARANTISSONS :

Les accidents de la vie privée

- Accidents domestiques
- Accidents survenus à l'occasion d'activités scolaires, de loisir ou touristiques
- Evénements naturels et les catastrophes industrielles
- Les morsures et piqûres d'animaux
- Accidents causés par la foudre et l'électricité
- L'asphyxie
- Tous les empoisonnements et intoxication alimentaire
- Les brûlures (sauf dues au soleil)

Nous ne garantissons pas le risque de guerre ou d'accident nucléaire, les maladies n'ayant pas pour origine un événement garanti, les accidents cardio-vasculaires et cérébraux, les accidents du travail et les accidents de voiture.

Les accidents dus à des attentats ou à des infractions

Nous sommes entrés dans une ère de dangers où nul n'est à l'abri d'un attentat terroriste. Dans ce cas les indemnisations publiques sont souvent très longues à arriver. La TROIZESS est présente à vos côtés dès le premier mois pour que la vie continue.

Les accidents médicaux

Nous couvrons les conséquences dommageables pour votre santé survenues à l'occasion d'une opération chirurgicale ou de toute autre forme de traitement, à condition que ces conséquences soient indépendantes de l'affection en cause et de votre état antérieur.

B.P.

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité : N° 4

Durée :

Session
2005

Épreuve : E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E32 – ORALE
N° sujet : 05-1645

Coefficient:

Folio
4/5

ANNEXE 2 bis

NOUS INTERVENONS

Par le versement d'indemnités pouvant atteindre 1 **million d'Euros** (jusqu'au double si l'assuré est mineur) :

- En cas de décès le conjoint de la victime, ses enfants ou ayants-droit sont bénéficiaires d'indemnités pour compenser le préjudice économique résultant de la perte de revenus du défunt

Nous prenons également en charge :

- Le **préjudice physiologique** résultant d'une incapacité permanente, nous pouvons intervenir à partir de 1% d'invalidité permanente
- Le **préjudice moral**
- Le **préjudice esthétique** permanent résultant d'un accident
- L'**indemnisation des souffrances endurées**
- Les **frais d'une tierce personne**

Nous faisons plus qu'indemniser notre assuré, nous l'aidons également à réorganiser son cadre de vie après l'accident : dès lors qu'un handicap nécessite de manière définitive une assistance technique humaine la TROIZESS met à disposition de l'assuré une **équipe pluridisciplinaire** (experts, médecins, ergothérapeutes, architectes ...) pour l'aider à retrouver un maximum d'autonomie : **aménagement du domicile** ou **transformation du véhicule**.

C'est toute une gamme de services que nous mettons en place dans ces moments difficiles :

- Aide ménagère
- Services à domicile
- Soutien scolaire
- Garde d'animaux
- Assistance en cas d'accident loin du domicile
- Soutien scolaire
- Soutien psychologique

A partir de 7,5 Euros, pour ne pas ajouter les difficultés matérielles aux préjudices de l'accident.

NOS TARIFS

Tarifs mensuels en Euros sur 12 mois

	N°1 L'ESSENTIEL (1)	N°2 PROTECTION MAXIMALE (2)
Formule familiale	15 Euros	20 Euros
Formule individuelle	7,5 Euros	10 Euros

(1) Ne couvre que les conséquences les plus graves d'un accident (à partir de 30% d'I.P.P.)

(2) Couvre toutes les conséquences même légères d'un accident (de 1 à 29% d'I.P.P.)

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité : N°4

Durée :

Session
2005

Épreuve : **E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E32 – ORALE**
N° sujet : **05-1645**

Coefficient:

Folio
5/5